



Prise de parole au rassemblement du 28 mai 2025 devant le rectorat

Le SNUDI FO 34 l'a organisé pour exprimer sa solidarité et son soutien total à cette enseignante du lycée de Sens dans l'Yonne, qui a été suspendue après avoir accédé à la demande de ses élèves qui voulaient faire une minute de silence en hommage aux victimes palestiniennes du génocide.

Il y a aujourd'hui une vingtaine de rassemblements devant les rectorats ou les lycées dans la France entière, appelé parfois par la FNEC, parfois par plusieurs organisations syndicales comme la FSU ou Sud éducation, et notamment à Paris où une délégation intersyndicale demande à être reçue au ministère de l'éducation nationale.

Cette enseignante a ainsi répondu à des élèves bouleversés par l'horreur des massacres, qui se sont tournés vers celle qui leur enseigne pour qu'elle leur permette d'exprimer leur douleur dans un rituel solennel de solidarité et d'humanité. Elle l'a organisée après son cours, pour ceux qui souhaitaient y participer.

Pour cela, elle a été suspendue pour « manquement à l'obligation du respect de neutralité » faite aux fonctionnaires, avec interdiction de se rendre dans son établissement. Elle risque une sanction comme lui a indiqué hier le rectorat : inacceptable, inadmissible ! Qui peut décemment accepter qu'une collègue puisse être ainsi sanctionnée ?

Cette décision soulève la colère et l'indignation de la profession par sa brutalité et son indécence. Elle s'ajoute à la vague de répression et de calomnies qui s'abat sur les voix qui manifestent leur refus du génocide à Gaza.

Elle préfigure la généralisation de cette répression avec la proposition de loi si mal nommée « lutte contre l'antisémitisme » dans l'enseignement supérieur, qui en réalité vise à faire taire tous ceux qui refusent de rester indifférents à l'heure où toute une population est en voie d'extermination.

Le massacre d'une population, et notamment de femmes et d'enfants, par les bombardements et la famine organisée n'est pas une opinion politique, c'est un fait.

Nous enseignants, nous nous souvenons tous des minutes de silence qui ont été observées dans les écoles et les établissements à la demande de notre hiérarchie lors des attentats de 2001, de 2015, de l'assassinat de Samuel Paty. La question de la neutralité n'y a jamais été posée.

Cet hommage ne relève donc en aucune manière d'une rupture avec son devoir de neutralité. Au contraire, censurer et réprimer l'expression de la moindre solidarité, de la moindre fraternité, de de la moindre humanité, c'est une position politique de notre institution, et ce n'est pas neutre.

Le massacre d'une population suscite l'indignation, en particulier de milliers d'enfants. Que cette indignation ait amené des lycéens à demander à leur enseignante de leur permettre de se recueillir collectivement devrait susciter le respect et la compassion.

Au lieu de cela, c'est une répression brutale qui se déchaîne contre cette enseignante, notre collègue. Cette suspension constitue une atteinte grave au statut et aux droits et obligations des fonctionnaires

Face à cette décision scandaleuse, le SNUDI FO avec sa fédération la FNEC FP FO et la fédération générale des fonctionnaires exige sa réintégration immédiate, l'abandon de toute sanction ou poursuite et que cette enseignante soit lavée de toute accusation.

Un génocide se déroule sous nos yeux, nous ne nous taisons pas, nous joignons nos voix à toutes celles qui disent depuis 20 mois déjà: arrêt des bombardements, du nettoyage ethnique, levée du blocus, arrêt de toute livraison d'armes ou de fournitures militaires à Israël, laissez passer l'aide humanitaire, cessez le feu permanent !